



Un appel au bénévolat pour plus de partage autour de la lecture

Convaincu de l'importance de la lecture à voix haute à destination des enfants, pour développer le goût de lire, favoriser une approche de la littérature jeunesse et participer à la lutte contre l'illettrisme, Lire et faire lire appelle à la mobilisation de nouveaux et nouvelles bénévoles, pour toujours plus de lectures aux enfants !

Les bénévoles interviennent dans diverses structures culturelles, éducatives et sociales : centres de loisirs, associations de quartier, centres sociaux, bibliothèques, librairies, écoles (maternelles, élémentaires, collèges), mais aussi dans des structures spécialisées par âge (crèches, micro-crèches, relais d'assistantes maternelles, jardins d'enfants, halte-garderie), ou encore dans des structures médicales, des centres d'hébergement de réfugiés, et des établissements de protection de l'enfance (foyers, villages d'enfants, pouponnières à caractère social).

Qu'est-ce que lire et faire lire ?

Co-créé en 1999 par l'écrivain Alexandre Jardin, Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Pour partager le goût de la lecture et des livres, des bénévoles de plus de cinquante ans interviennent dans des structures dédiées à l'accueil collectif des enfants, auprès de petits groupes de 0 à 12 ans.

Ces bénévoles accompagnés et formés interviennent régulièrement pour des moments de lecture-loisir, sur des temps scolaires, péri ou extra-scolaires.

Les séances de lecture sont préparées en concertation avec l'équipe éducative dans le cadre du projet de la structure d'accueil, et sont adaptées aux âges des enfants bénéficiaires (temps de lecture, ouvrages présentés...).

Comment rejoindre le programme ?

Porté par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, Lire et faire lire est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Les coordinations départementales animent le programme, accompagnent les bénévoles et assurent le lien avec les structures.

- Pour contacter la coordination d'un département
- Pour s'inscrire en tant que bénévole

